Ville de Flers	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS **DE FLERS**	15.09.2026	D2026-26 à D2026-29		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 03 DU 15 SEPTEMBRE 2026

questions, numérotées de D2026-26 à D2026-29

PROCES-VERBAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
		Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Eric MARIE

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	D2026-26 à D2026-29	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
07/09/2026	18h05	Sylvie MALOIZEL	19h05	

Georges LAVIGNE *Vice-Président*	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL *Directrice*

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 15 SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

N d'ordre	*Objet de la délibération*	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026	D2026-26
2.	Dons alimentaires – Convention avec la Ville de Flers	D2026-27
3.	Dons alimentaires – Convention GIP (Groupement d'Intérêt Public)	D2026-28
4.	Compte-rendu des décisions prises par délégation – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliations	D2026-29
5.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2026-26	➢ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2026
D2026-27	➢ Convention Ecoles
D2026-28	➢ Convention GIP
D2026-29	➢ Tableaux des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliations

		N°	Date	Question
Conseil d'Administration	Séance	03	15/09/2026	Ouverture de la séance

Monsieur LAVIGNE ouvre la séance en l'absence du Président, excusé. Il excuse également Monsieur CHESNAIS.

		N°	Date	Question
Conseil d'Administration	Séance	03	15/09/2026	D2026-26

OBJET	**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/06/2026**

SM

Chers collègues,

La séance n°02 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 29 Juin dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, sousmis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1. **APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 Juin 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

		N°	Date	Question
Conseil d'Administration	Séance	03	15/09/2026	D2026-27

OBJET	**DONS ALIMENTAIRES – CONVENTION AVEC LA VILLE DE FLERS**

SM

Chers Collègues,

Les restaurants scolaires, gérés par la Ville de Flers, sont approvisionnés par la Cuisine Centrale du Bocage. Quasi quotidiennement, du fait d'absence d'élèves, d'intempéries ou autres, les agents réceptionnent plus de repas que nécessaire. Afin d'éviter tout gaspillage, le service scolaire / périscolaire a pris l'habitude de contacter le CCAS qui coordonne le retrait de la marchandise. Ainsi, en fonction du jour de la semaine, un agent du CCAS récupère la marchandise pour l'Epicerie Sociale ou transmet l'information soit, aux Restos du Cœur, à Solidarité Bocage ou au Secours Populaire pour leur propre distribution.

Le circuit de ces dons alimentaires doit être sécurisé sur un plan juridique de sorte à bien identifier le rôle et les responsabilités de chacune des parties. C'est pourquoi, il apparait nécessaire de conclure une convention de partenariat avec la Ville et chacune des structures bénéficiaires de ces dons.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président ou son représentant à signer ladite convention avec la Ville de Flers et les associations d'aide alimentaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Discussion

Monsieur LAVIGNE demande à **Madame MALOIZEL** de préciser la répartition entre les associations. Celle-ci explique que la répartition se fait en fonction des jours de distribution de chaque structures. Ainsi, les repas dans les restaurants scolaires sont récupérés par le Secours Populaire le lundi, les Restos du Cœur le mardi, le CCAS pour l'épicerie sociale le jeudi et Solidarité Bocage le vendredi.

Madame SALLIOT demande quelle quantité journalière de repas cela représente. **Madame MALOIZEL** explique que les quantités sont variables mais qu'il y a quotidiennement des barquettes de viande. En effet, pour le moment, la Ville est contrainte d'acheter un repas à 5 composantes, dont de la viande, au GIP. Or dans certaines écoles, beaucoup d'enfants ne consomment pas de viande, d'où des dons importants aux strutures d'aide alimentaire. Une réflexion et un accompagnement du GIP est en cours pour faire évoluer les pratiques.

Conseil d'Administration		***N°***	***Date***	***Question***
	Séance	03	15/09/2026	D2026-28

OBJET	**DONS ALIMENTAIRES – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CUISINE DU BOCAGE**

SM

Chers Collègues,

En 2020, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le GIP Cuisine du Bocage a sollicité le CCAS pour faire don à l'Epicerie Sociale de ses surproductions quotidiennes. N'étant pas le seul acteur de l'aide alimentaire sur le territoire, le CCAS avait proposé d'associer à cette démarche le Secours Populaire, les Restos du cœur et Solidarité Bocage. Chaque structure avait alors conventionné avec le GIP, après répartition des jours de collecte.

Au bout de 6 années de partenariat et suite à des changements de personnels et d'organisation au GIP, il apparait nécessaire de réécrire ladite convention.

Les Restos du Cœur, le Secours Populaire et Solidarité Bocage sont également invités à actualiser leur convention avec le GIP sur le même modèle.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - AUTORISER Monsieur le Vice-Président ou son représentant à signer ladite convention avec le GIP.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conseil d'Administration		*N°*	*Date*	*Question*
	Séance	03	15/09/2026	D2026-29

OBJET	**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS**

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 18 Juin 2026 et le 1er septembre 2026 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide exceptionnelle				
Aide financière sur facture				
Bons alimentaires	10	3	7	**310.00**
Bon carburant	1	0	1	**50.00**
Bon fournitures	144	/	144	**3 600.00**
Bon sandwich				
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	352	/	352	Non chiffré
Carte de bus Sésame	263	15	248	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	57	5	52	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	2	0	2	**400.00**
FSL Eau – Secours Eau				
Mutuelle				
Secours assurance Habitation/voiture	1	1	0	**0**
FSL Energie – Secours Energie	6	2	4	**400.00**
Secours Catholique				
Séjour voyage				
TOTAL	**836**	**26**	**810**	**4760.00**

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 20/06/2026 et le 03/09/2026 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 28 attributions, 2 refus et 2 résiliations ont été signées. La file active est de 168 personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - PRENDRE ACTE des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Discussion

Monsieur LAVIGNE indique que dans la mesure où l'ensemble des administrateurs a reçu les listes détaillées des aides facultatives rejetées, attribuées, des aides sociales légales et des domiciliations et ont pu en prendre connaissance, il ne souhaite pas en faire une lecture exhaustive en séance. Il invite les administrateurs à faire part de leurs questions ou commentaires.

Marie MARIE ARNOUX s'étonne du nombre élevé de domiciliations (39). **Madame SALLIOT** partage le même étonnement et demande si cela est lié à la période estivale. **Madame MALOIZEL** rappelle que cette liste couvre la période du 21 juin au 3 septembre et que la domiciliation reste une activité fluctuante mais importante toute l'année.
Monsieur BABONNEAU souhaite un rappel de ce que l'on entend par domiciliation. **Madame MALOIZEL** explique qu'il s'agit d'une mission obligatoire des CCAS prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Cela consiste à attribuer une adresse postale à des personnes sans domicile stable afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits sociaux. Avoir une adresse est en effet un préalable avant toute démarche, y compris refaire ses papiers d'identité. Les personnes domiciliées sont soit des personnes à la rue, soit des personnes hébergées temporairement. Le CCAS a obligation de domicilier les personnes qui ont un lien sur la commune : y être hébergé ou avoir des enfants scolarisés sur la commune ou encore y réaliser des démarches, etc. Lorsque le CCAS refuse, il doit motiver son refus et proposer une autre orientation.

Conseil d'Administration		***N°***	***Date***	***Question***
	Séance	3	15/09/2026	

OBJET	**QUESTIONS DIVERSES**

Forum « Mes démarches au quotidien » le 22 septembre prochain

Monsieur LAVIGNE informe les administrateurs que le CCAS et des partenaires organisent le mardi 22 septembre un forum sur les droits sociaux intitulé « Mes démarches au quotidien, vous avez des questions, nous avons des réponses ». Selon lui, l'organisation de ce forum est une action de vraie bonne politique sociale et souligne la solidité et l'ampleur de son organisation. Ce forum a pour objectif d'informer les habitants sur leurs droits sociaux, de rendre les administrations accessibles, de recréer de la confiance envers les administrations et enfin de faire connaitre les services et les aides disponibles sur le territoire. Il sera organisé en 8 pôles thématiques :

- l'enfance, la jeunesse et la parentalité
- le handicap
- les séniors et l'autonomie
- les démarches administratives, numériques et juridiques
- la mobilité
- la santé
- l'emploi, l'insertion et la formation
- le logement et l'habitat

Ce forum s'inscrit dans le développement par le CCAS de Flers d'un projet en réponse à l'appel à projet national Territoire Zéro Non Recours lancé en 2023 visant à faire en sorte que toutes les personnes qui pourraient bénéficier de droits les fassent valoir. Sur proposition de **Madame MALOIZEL,** la Ville de Flers a répondu et a été retenue avec 38 autres territoires dont de grandes villes comme Paris, Strasbourg, etc. C'est une vraie fierté pour la Ville de Flers.
L'appel à projet a été lancé par l'Etat suite à un constat réalisé par le Secours Catholique qu'environ 30 % des personnes qui fréquentaient leur structure n'avaient pas fait valoir tous leurs droits. Cette expérimention a débuté en 2023 et touche à sa fin, mais plusieurs territoires souhaitent poursuivre. Ainsi le Maire de Grigny a sollicité les Maires ou Présidents d'EPCI et de départements des territoires retenus pour écrire conjointement aux services de l'Etat et demander la prolongation de cette expérimentation.
A Flers, le projet a été construit avec la CAF, la MSA, la CPAM, France Travail, le Conseil Départemental et France Services. Il s'agit-là d'une authentique politique sociale et **Monsieur LAVIGNE** exprime le souhait de l'organiser tous les deux ans, en altenance avec le Forum sur le handicap. Il invite tous les administrateurs à se rendre au Forum de Flers ce mardi 22 septembre.

Monsieur REMANDE relaie une question de l'association du Don du Sang qui s'étonne de ne pas avoir été conviée au forum des associations. **Madame EYOT** indique qu'elle pense que le don du sang vient de Caen et que le forum de la rentrée privilégie les associations locales. **Monsieur LAVIGNE** indique qu'ils peuvent néanmoins faire remonter leur souhait de participer.

Forum sur le Handicap

Monsieur LAVIGNE rappelle que la première réunion du comité d'organisation s'est tenue le 31 août dernier et a été clôturée par **Monsieur BRISSET** en présence de la Presse. Ce comité est composé de 2 directrices de la collectivité : **Madame MALOIZEL** et **Madame de CARCOUËT**, **de Madame MORIN** et de **Madame GAUMER,** respectivement conseillère municipale déléguée et maire-adjointe, de **Monsieur CHESNAIS**, responsable des Restos du Cœur de Flers, de **Madame LABAISSE et de Monsieur BABONNEAU** en tant que représentants des familles. **Monsieur REMANDE,** qui avait fait acte de candidature à l'issue du dernier conseil d'administration, fait également partie de ce comité d'organisation.

Canicule

Monsieur LAVIGNE informe de la mise en place d'un Groupe de Travail canicule, à la demande de **Monsieur BRISSET** pour améliorer le plan canicule et faire des propositions avant la fin de l'hiver afin d'être opérationnel dès le printemps. Lors du précédent CA, un point avait été fait sur la première vague de canicule. Depuis, il y a eu 39 jours de canicule entre juillet et août. **Monsieur LAVIGNE** remercie les collègues élus et administratreurs qui ont participé aux appels des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables, ainsi que les services du CCAS et l'association Les Petits Frères des Pauvres. **Monsieur BABONNEAU** souligne l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, les personnes ont apprécié d'être appelées. **Madame MARIE ARNOUX** a apprécié d'avoir une trame fil conducteur pour passer les appels et engager la conversation. **Monsieur LAVIGNE** précise que le groupe de travail se réunira le 16 octobre prochain. Il sera composé de lui-même, de **Madame MALOIZEL,** directrice du CCAS, de **Madame LEMONNIER**, infirmière, de **Madame CLOUARD,** coordinatrice des Petits Frères des Pauvres, de **Monsieur LALOIX**, directeur de l'EHPAD Les Hauts-Vents, de **Monsieur MONTEMBAULT**, Président de l'UNA, de **Monsieur MACHADO**, reponsable de la Croix Rouge de Flers et de **Monsieur LEBOSSE**, président de Solidarité Bocage. Il a été demandé aux participants de réfléchir en amont à la rencontre. Cette thématique est aussi travaillée par l'Union Nationale des CCAS qui y consacre une matinée dans le cadre de son congrès à Paris. **Madame MALOIZEL** participera également le 14 octobre à une matinée UNCCAS/ACTAS sur les retours d'expériences et la mise en œuvre du nouveau décret qui réforme le registre des personnes vulnérables. Il est en effet désormais prévu un échange de données avec le Département qui doit transmettre les listes des personnes ayant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou la Prestation Compensatoire du Handicap. **Monsieur LAVIGNE** rappelle qu'il y a un enjeu de repérage des personnes vulnérables. Le registre actuel ne compte que 200 personnes alors qu'il y a plus de 3000 personnes âgées à Flers. Il faut une méthodo pour approcher le plus de personnes concernées.

Budget du CCAS

Monsieur LAVIGNE rappelle que lors du dernier Conseil d'Administraiton le compte administatif et le compte de gestion 2025 ont été approuvés. Il va falloir désormais travailler sur le budget prévisionnel 2027. En 2025, les dépenses dépassaient d'environ 35 000 € les recettes. Le CCAS s'appuie sur un « trésor de guerre » mais celui-ci fond. Il faut donc soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses. Cette situation amène à s'engager dans une réflexion sous l'autorité du Maire-Président. Il faut régler le problème du fonctionnement du CCAS avant fin 2027 pour 2028.

Monsieur LAVIGNE souligne que 75 % du budget est destiné à l'aide alimentaire, au travers du soutien à la restauration scolaire et à l'épicerie sociale. **Madame SALLIOT** relève également le poids de l'aide à la restauration scolaire parmi l'ensemble des aides accordées. **Monsieur LAVIGNE** explique que dans certaines villes la tarification sociale est gérée directement par la Ville, sans transiter par le CCAS. Il y a une réflexion à mener sur les aides à la restauration scolaire et les aides aux centres de loisirs. Celles-ci sont basées sur le Quotient Familial de la CAF avec trois niveaux de prises en charge : 100 %, 2/3 et 1/3. Le nombre de familles aidées diminue car les plafonds n'ont pas bougé tandis que les minimas sociaux ont augmenté. Les familles glissent progressivement dans les tranches supérieures.
Il note également que le tarif du repas est peu élevé à Flers comparativement à d'autres villes. A titre d'exemple, en région parisienne le repas est facturé aux familles 7.70 €. Peut-être que la Ville de Flers pourrait augmenter ses tarifs pour les familles qui en ont les moyens. **Madame SALLIOT** se questionne aussi sur la gratuité totale et se demande si chacun ne devrait pas payer un minimum, ne serait-ce que 0.50 €. **Monsieur REMANDE** estime quant à lui que la Mairie pourrait augmenter sa participation ou proposer la gratuité pour tous en s'appuyant sur la CAF comme l'a fait une ville communiste en région parisienne.
Sylvie MALOIZEL communique le nombre de familles éligibles à l'aide du CCAS sur la dernière année scolaire : 125 familles sur la tranche 1 (gratuité), 146 familles sur la tranche 2 (prise en charge aux 2/3) et 51 familles sur la tranche 3 (prise en charge d'1/3).

Monsieur REMANDE demande si une commission va être mise en place pour travailler sur ces questions et sur le budget. **Monseur LAVIGNE** répond qu'une réflexion va s'engager sous l'autorité du Maire-Président et en lien avec la Municipalité. **Madame MALOIZEL** rappelle qu'il est tout à fait possible de créer une commission au sein du conseil d'administration, notamment pour travailler le budget. **Monsieur LAVIGNE** estime qu'il rélève des pouvoirs du Président de mettre en place une commission et le sondera sur cette question.

Projet de participation du CCAS au financement de séjour répit pour des aidants à faibles revenus

Monsieur LAVIGNE rappelle que l'UNA dispose d'une maison des aidants et propose des séjours répit avec prise en charge de 5 jours de l'aidé pour permettre à l'aidant de souffler. Le coût est de 7 euros de l'heure. Toutes les familles ne peuvent pas supporter cette somme, d'où la volonté d'engager une réflexion pour accompagner les familles qui en auraient besoin. La mise en place de cette aide doit toutefois se faire à budget constant.

L'heure civique

Monsieur LAVIGNE informe les administrateurs qu'à la demande du Maire-Président, le CCAS va s'inscrire dans le dispositif l'Heure Civique. Ce projet a été créé par l'inventeur de la Fête des Voisins. Il s'agit, pour tout citoyen qui le souhaite, de donner une heure de son temps par mois pour des projets de la collectivité ou d'associations.

Tableau de bord de l'activité de l'accueil au CCAS

Monsieur LAVIGNE informe qu'en juillet 645 personnes ont été accueillies au CCAS (accueils physiques + téléphoniques). En février, on était à 418 accueils physiques. **Madame MALOIZEL** complète en indiquant que 22 personnes s'étaient présentées à l'accueil physique cet après-midi. Cela représente une charge mentale importante d'où l'organisation du travail par demi-journée Cela permet aux chargés d'accueil d'avoir du temps en back office pour poursuivre le traitement des dossiers. Cette organisation est nécessaire pour prévenir l'usure professionnelle.

Déplacement dans les locaux du CCAS

Monsieur LAVIGNE souhaite que le CA se déplace au CCAS pour rencontrer l'équipe. Il propose que le prochain CA ait lieu au CCAS.

La Semaine Bleue

Madame MALOIZEL distribue aux administrateurs le programme de la semaine bleue : il s'agit d'animations gratuites qui se dérouleront du 5 au 11 octobre prochain.

Prochain CA

La prochaine séance est fixée au **lundi 16 novembre à 17h au CCAS.**

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur LAVIGNE** lève la séance à 19h05